

1. que l'on reconnaisse l'importance des biotechnologies et de leurs applications industrielles et agricoles pour la croissance de l'économie du pays;
2. que l'on fixe un objectif d'exportations annuelles de 200 millions de dollars américains, à atteindre en dix ans au maximum;
3. et, dans ce but :
 - a. que l'on augmente l'aide financière accordée par le ministère de l'Industrie et du Commerce à la R-D à 9 millions de dollars américains pour l'exercice financier de 1989 et que l'on accroisse cette enveloppe de 20 p. 100 dans chacune des années suivantes; on s'attend d'ailleurs à ce que l'industrie consente des investissements à tout le moins équivalents dans la recherche biotechnologique;
 - b. que l'on amène les établissements d'enseignement à porter leur aide à la recherche et au développement à 4 millions de dollars américains au plus tard l'exercice financier 1989 et à continuer d'accroître leur soutien annuel au besoin. Les fonds nécessaires devraient être prélevés à même les deniers publics, en faisant appel au Conseil de la recherche et du développement, qui relève du ministère des Sciences et du Développement.
4. que l'on crée un comité public d'orientation chargé de veiller à l'application de la politique, ainsi que de mettre à jour et de coordonner tous les programmes et politiques adoptés par le gouvernement dans le domaine des biotechnologies, au chapitre de la recherche et du développement;
5. que l'on favorise l'expansion des secteurs suivants :
 - a. méthodes innovatrices et efficaces de greffe et d'expression génétique;